

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

<b>1.1 Identificateur de produit</b>	100734 High Speed Primer Activator
<b>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	la réparation automobile
<b>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>	ITW Evercoat a division of Illinois Tool Works Inc. 6600 Cornell Road Cincinnati, OH 45242 513-489-7600
<b>1.4 Numéro d'appel d'urgence</b>	CHEM TEL: +1-813-248-0593

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

<b>Classification conformément règlement (CE) no 1272/2008</b>	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1 Liquides inflammables, catégorie de danger 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition unique, catégorie de danger 3
--	---

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Des étiquetages conformément au règlement (CE) n o 1272/2008.

Pictogrammes



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence** P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)** donnée non disponible

**2.3 Autres dangers** donnée non disponible

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Composant	Concentration	N CAS	(CE) No. 1272/2008	M-Factor	SCL
Methyl acetate	63,64	79-20-9	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H335, H336 EUH066	donnée non disponible	donnée non disponible
Methyl Ethyl Ketone Peroxide	6,18	1338-23-4	Acute Tox. 4; H302 Org. Perox. D; H242 Skin Corr. 1B; H314	donnée non disponible	donnée non disponible

Pour le texte complet des mentions de danger-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation** Emmener à l'air libre. En cas de difficulté respiratoire, faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Si la victime a cessé de respirer, effectuer la respiration artificielle et faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Consulter un médecin immédiatement. donnée non disponible

**Contact avec les yeux** Rincer les yeux à grande eau pendant 20 minutes au moins en soulevant les paupières souvent. Pencher la tête pour empêcher que le produit ne s'approche de l'oeil non contaminé. Consulter un médecin immédiatement et surveiller l'oeil chaque jour

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

	selon les conseils du médecin. Consulter un médecin si les symptômes persistent
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Enlever les vêtements contaminés et continuer à rincer à grande eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent
<b>Ingestion</b>	Ne pas provoquer le vomissement et consulter un médecin immédiatement. Boire deux verres d'eau ou de lait pour diluer. Porter cette fiche technique santé-sécurité à l'attention du personnel médical. Ne provoquer le vomissement que sous la direction d'un personnel médical.
<b>Auto protection du secouriste</b>	donnée non disponible

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptôme** Voir la section 4.1

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note aux Docteur** Aucune information supplémentaire disponible en matière de secours d'urgence.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

---

### 5.1 Moyens d'extinction

**Suitable extinguishing media** Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec pour combattre un incendie. L'eau peut être inefficace mais des vaporisateurs d'eau peuvent être utilisés pour éteindre un incendie s'ils sont dirigés à la base des flammes. On peut aussi utiliser l'eau pour absorber la chaleur et empêcher les matériaux exposés au feu de se trouver endommagés. Gaz carbonique Produit chimique sec

**Agents d'extinction non appropriés** donnée non disponible

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risques d'incendie et / ou d'explosion** Les vapeurs peuvent s'enflammer au contact d'étincelles, de flammes ou autres sources d'ignition si le produit se trouve au niveau ou au-delà de la limite inférieure de son point éclair, provoquant un incendie (de classe B). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition et créer un retour de flammes.

**Produits de combustion dangereux** Gaz carbonique, Oxyde de carbone, Hydrocarbures

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Méthodes et protection de lutte contre l'incendie** Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, ce qui comprend un appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet. Lutter

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

contre l'incendie d'une distance raisonnable et d'un emplacement protégé étant donné la présence potentielle de vapeurs dangereuses et de produits de décomposition. Les composants inflammables de ce produit peuvent être plus légers que l'eau et brûlent tout en flottant à la surface. Utiliser vaporisateurs et brouillards pour refroidir. Les composants inflammables de ce produit peuvent être plus légers que l'eau et brûler en flottant à la surface.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** Le personnel non-urgence doivent être dégagées de la zone.

**Pour les secouristes** L'exposition au produit déversé peut avoir un effet irritant ou nocif. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section VIII de cette fiche technique santé-sécurité. Des précautions supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières du déversement, notamment le produit répandu, la quantité, le lieu du déversement et l'expérience du personnel chargé d'intervenir.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** donnée non disponible

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Empêcher qu'un déversement ne s'étende pour minimiser le danger qu'il représente pour la santé des êtres humains et pour l'environnement si c'est possible de le faire sans danger. Porter au minimum un équipement de protection individuelle complet et approprié suivant les recommandations de la Section VIII. Creuser un fossé et absorber le produit avec un absorbant comme les granulés d'argile. Récupérer et entreposer dans un conteneur fermé hermétiquement en attendant l'évaluation de l'élimination appropriée de ce déchet. S'assurer que les mesures de nettoyage sont conformes à la norme d'OSHA (29 CFR 1910.120).

**6.4 Référence à d'autres sections** Référez-vous à la section 13 pour les informations de disposition

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

---

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Produit nocif ou irritant. Eviter tout contact et éviter de respirer le produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Suivre les recommandations concernant l'équipement de protection individuelle fournies à la Section VIII. Se laver les mains avant de manger.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières et des conditions incompatibles. Conserver le(s) conteneur(s) fermés. Entreposer loin de la nourriture et de l'eau potable.

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** la réparation automobile

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Des valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	ACGIH TLV-TWA	ACGIH STEL	IDLH
Methyl acetate	200 ppm	250 ppm STEL; 757 mg/m <sup>3</sup> STEL	donnée non disponible
Methyl Ethyl Ketone Peroxide	0.2 ppm Celing	donnée non disponible	donnée non disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les composants de ce produit. Utiliser une ventilation du gaz d'échappement locale ou autres contrôles techniques pour minimiser l'exposition et assurer un environnement confortable à l'opérateur. . Utiliser un système d'enceinte de protection, une ventilation d'échappement local ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées. Les installations qui servent d'entrepôt ou dans lesquelles on utilise ce produit, doivent être équipées de stations d'urgence pour se rincer les yeux et de douche.

#### Mesures individuelles de protection, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

##### Appareil de protection des yeux/du visage

Porter des lunettes chimiques de sécurité avec protection latérales lorsqu'on manipule ce produit. Ne pas porter de lentilles de contact. Une station d'urgence pour se rincer les yeux doit être disponible là où ce produit est utilisé.

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Aucune information disponible

###### Autre protection cutanée

Porter des gants de protection. Vérifier qu'ils ne fuient pas et les replacer à intervalles réguliers. L'équipement de protection doit être nettoyé régulièrement. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et avec un savon doux avant de manger, boire et avant de quitter le travail.

##### Protection respiratoire

Une protection respiratoire peut être exigée pour éviter la surexposition lorsqu'on manie ce produit. Le système de ventilation général ou local est le moyen de protection préféré. Utiliser un appareil de protection respiratoire si le système de ventilation général de la pièce n'est pas disponible ou est insuffisant pour éliminer les symptômes. Un appareil de protection respiratoire purifiant l'air équipé d'une cartouche ou d'un réservoir anti-vapeurs organiques homologué par NIOSH/MSHA peut être admissible dans certaines circonstances où les concentrations dans l'air sont telles qu'elles dépassent les limites d'exposition. La protection fournie par les appareils de respiration qui purifient l'air est limitée. Utiliser un appareil de

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

protection respiratoire autonome à pression positive dans des situations où des substances peuvent se libérer de façon incontrôlée ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou toutes autres circonstances où les appareils de protection respiratoires purifiant l'air ne peuvent pas fournir une protection adéquate. Un programme de protection respiratoire qui satisfait aux normes 29 CFR 1910.134 d'OSHA et ANSI Z88.2 doit être suivi toutes les fois que les conditions sur le lieu de travail nécessitent le port d'un appareil de protection respiratoire

**Dangers thermiques** donnée non disponible

**Contrôles d'exposition  
environnementale** donnée non disponible

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	liquide
<b>Couleur</b>	clair
<b>Odeur</b>	
<b>Seuil olfactif</b>	donnée non disponible
<b>pH</b>	donnée non disponible
<b>point de fusion/point de congélation (°C)</b>	-98
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)</b>	57
<b>Point d'éclair</b>	-10
<b>Taux d'évaporation</b>	donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	donnée non disponible
<b>Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité</b>	
<b>Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	16
<b>Limites inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	3.1
<b>Pression de vapeur</b>	<1 mmHg @ 68 °F / 20 °C
<b>Densité de vapeur</b>	>1
<b>Densité relative</b>	1,04
<b>Solubilité(s)</b>	Modéré; 50-99%
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	donnée non disponible
<b>Température d'autoinflammabilité</b>	454
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	0.38

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

<b>Propriétés explosives</b>	donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	donnée non disponible
<b>9.2 Autres informations</b>	donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

---

<b>10.1 Réactivité</b>	donnée non disponible
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	donnée non disponible
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Storage near flammable or combustible materials Storage above SADT, Prolonged storage above 100°F (38°C), Open flames Direct sunlight Contamination
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Acides; Agents oxydant forts
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Hydrocarbures Oxyde de carbone Gaz carbonique

## SECTION 11: Informations toxicologiques

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosif/irritant pour la peau

pH	donnée non disponible
----	-----------------------

La classification est basée sur le pH et les éléments énumérés à l'article 3.

#### Des lésions oculaires graves ou d'irritation

pH	donnée non disponible
----	-----------------------

La classification est basée sur le pH et les éléments énumérés à l'article 3.

#### Sensibilisation respiratoire/ cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

## Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## STOT - Exposition unique

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

## STOT - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: Informations écologiques

---

**12.1 Toxicité** donnée non disponible

### Données sur l'écotoxicité

Chemical Name	Numéro CAS	Toxicité pour Crustacés CE50	Toxicité pour les algues CEr50	Toxicité pour le poisson CL50
donnée non disponible				

**12.2 Persistance et dégradabilité** donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée

**12.4 Mobilité dans le sol** donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** donnée non disponible

**12.6 Autres effets néfastes** donnée non disponible

**12.7. Informations Complémentaires** donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Description des déchets pour produit usé** Le produit utilisé ou mis au rebut est un déchet dangereux.

**Méthodes d'élimination** Eliminer par incinération en respectant les lois en vigueur au niveau de la localité, de l'état et au niveau fédéral et provincial.

**Code d'élimination des déchets (s) (européenne du catalogue des déchets)** W080111



# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

## SECTION 14: Informations relatives au transport

---

### Transport terrestre:

14.1 Numéro ONU: donnée non disponible

14.2 Nom d'expédition des Nations unies: Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: donnée non disponible

14.4 Groupe d'emballage: donnée non disponible

### Transport aérien:

14.1 Numéro ONU: donnée non disponible

14.2 Nom d'expédition des Nations unies: Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: donnée non disponible

14.4 Groupe d'emballage: donnée non disponible

### Transport par mer:

14.1 Numéro ONU: donnée non disponible

14.2 Nom d'expédition des Nations unies: Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: donnée non disponible

14.4 Groupe d'emballage: donnée non disponible

14.5 Dangers pour l'environnement: aucun

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: donnée non disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

---

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	EINECS	SVHC
Methyl acetate	Y	N
Methyl Ethyl Ketone Peroxide	Y	N
Methyl ethyl ketone	Y	N
Hydrogen peroxide	Y	N

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

15.2 Évaluation de la sécurité chimique donnée non disponible

## SECTION 16: Autres informations

---

Date de révision:

Abréviations clés ou acronymes utilisés: donnée non disponible

Références et sources de documentation pour les données clés: donnée non disponible

Liste du texte complet des Positions H en section 3

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
- H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

#### Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Réponse

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

# Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 6

	<p>P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.</p>
<b>Stockage</b>	<p>P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p>
<b>élimination</b>	<p>P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale pour les déchets dangereux.</p>

AVIS: Les informations les présentes est considérée comme étant correctes à la date de publication de sources, qui sont considérées comme exactes et fiables. Comme il ne est pas possible de prévoir toutes les circonstances d'utilisation, les bénéficiaires sont priés de vérifier, à l'avance de nécessité, que l'information est courante, applicable et adaptée à leur situation